Bernard Dionne
2011/01/01

Mot du directeur

Un cadre de mesures pour l'amélioration de la maitrise du français dans les collèges

Au début de l'été, une lettre de M^{me} Christiane Piché, sous-ministre adjointe à l'enseignement supérieur, annonçait l'approbation par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) d'un cadre de mesures totalisant 13 millions de dollars sur cinq ans et visant la mise en place d'une offre accrue de services permettant d'améliorer la maitrise du français. Le cadre de mesures prévoit notamment la mise en place d'un service de référence linguistique dans chaque collège et l'offre d'un test de classement en français langue seconde pour 2012-2013. Les cégeps devront inscrire un objectif relatif au niveau de maitrise du français dans leur plan stratégique et, comme le précise M^{me} Piché, « s'assurer, pour y donner suite, que les élèves bénéficient d'un suivi de la qualité des textes qu'ils produisent dans tous les cours ».

À cet effet, les comités-conseils des programmes d'études préuniversitaires, de même que les comités de programmes de la formation technique, sont invités à entreprendre des travaux pour que « le français [soit] au cœur des préoccupations dans tous les cours de la formation spécifique ». Parmi les nouvelles exigences envers les collèges, relevons que ces derniers devront tenir compte du « référentiel de compétences langagières » du MELS au moment d'embaucher un nouvel enseignant et offrir des activités de perfectionnement à tout leur personnel enseignant. Enfin, le Carrefour de la réussite se voit accorder une subvention annuelle pour organiser des activités « visant la prise en charge de la maitrise du français au collégial et la diffusion de pratiques

exemplaires en la matière ».

Le CCDMD au service des enseignants et des collèges pour l'actualisation du cadre de mesures

Si nous nous réjouissons de la volonté du MELS de promouvoir la qualité du français dans la communauté collégiale, il convient de rappeler que, depuis plus de 20 ans, le Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD), par l'intermédiaire de son secteur de l'Amélioration du français, remplit le mandat de développer des ressources à l'intention du réseau collégial. Nul doute qu'un service de référence linguistique, quelle qu'en soit la nature, tirera profit d'un accès gratuit à ce matériel diversifié.

La lettre de M^{me} Piché réaffirme le fait que « le français est au cœur des préoccupations dans tous les cours de la formation spécifique ». À cet égard, le CCDMD soutient depuis deux ans le projet *Stratégies d'écriture dans la formation spécifique*, auquel participent cinq collèges. Ce projet vise la production de matériel pédagogique pour la rédaction de textes en usage dans les divers programmes d'études au collégial. Ainsi, dès janvier, seront mis en ligne trois des dix fascicules, qui toucheront la plupart des programmes d'études.

Par ailleurs, le nouveau financement vise à ce que les mesures proposées permettent aux élèves de « mettre en pratique des exigences à l'écrit inscrites dans les devis de français, langue d'enseignement et littérature, en vigueur depuis l'automne 2010 ». Ces exigences, on le sait, intègrent désormais la révision et l'autocorrection des textes. En janvier 2009, la Direction de l'enseignement collégial a confié au CCDMD le mandat de concevoir du matériel pédagogique qui tienne compte de ce nouvel énoncé de compétence. Déjà en ligne, la *Méthode de relecture* (section *Stratégies de révision* sur le site de l'Amélioration du français) s'applique à la rédaction de textes dans les cours de français. Le CCDMD souhaite élargir la méthode à l'ensemble des matières.

Le CCDMD a également conçu deux ressources interactives à l'intention du personnel

enseignant de toutes les disciplines : *Le détecteur de fautes* et *Une grille de correction*. Ce matériel, en plus de contribuer à la valorisation de la langue, permet le développement d'habiletés en ce qui a trait à l'évaluation du français écrit dans les textes d'élèves. Soulignons également que le CCDMD élabore actuellement un *Test de classement en français langue seconde* pour le compte du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Ce test, moyennant quelques aménagements, pourrait certainement combler un besoin criant dans les collèges.

Le CCDMD est prêt à répondre aux besoins collectifs des collèges, et il entend poursuivre sa collaboration avec le Carrefour de la réussite pour réaliser le mandat qu'il a reçu du MELS : contribuer à l'amélioration de la maitrise du français au collégial.



Bernard Dionne

CCDMD